

Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg

à propos... des médias et de la communication

La diversité de la presse écrite que l'on trouve dans les kiosques à journaux est déjà impressionnante en soi pour un pays de 440.000 habitants, mais il y a plus: la densité du réseau de téléphonie mobile y est considérable et, fait méconnu du public, le siège social du futur plus grand opérateur mondial de satellites radio, SES Global, se cache en pleine nature dans le petit village idyllique de Betzdorf. En matière de médias et de communications, le Grand-Duché de Luxembourg présente donc quelques particularités insolites. Ce pays, dont la population compte déjà 49 % d'internautes, assure son ancrage dans la société de l'information en favorisant l'implantation de sociétés innovantes dans les secteurs du multimédia et des télécommunications. Grâce aux aides de l'État, l'industrie cinématographique est sortie de l'ombre et connaît un essor considérable, Luxembourg un lieu de tournage de célébrités comme le metteur en scène Peter Greenaway ou encore l'acteur Gérard Depardieu.

Grand-Duché
de Luxembourg

Régime:
démocratie
parlementaire

Pays limitrophes:
Belgique
France
Allemagne

Superficie:
2.586 km²

Population:
441.300
dont plus de
164.700
ressortissants
étrangers

Ville de
Luxembourg:
80.700

Politique des médias et télécommunications

Le gouvernement luxembourgeois en place depuis la mi-1999 s'est attelé à un vaste programme de modernisation: étant donné que les techniques modernes d'information et de communication sont prises en considération par la loi sur les droits d'auteurs déjà amendée et que la signature électronique a une base légale, c'est maintenant au tour des lois sur les médias, la presse écrite et la protection des données de faire l'objet d'une révision en profondeur et de la loi sur les télécommunications d'être adaptée aux développements actuels au cours de l'actuelle législature. Médias et télécommunications relèvent tous deux du ministère d'État.

La volonté du gouvernement d'axer sa politique des médias et télécommunications sur l'innovation ne date pas d'aujourd'hui. À l'époque, l'État luxembourgeois avait autorisé l'actuel RTL-Group à exploiter d'abord les fréquences radio, puis les fréquences TV, pour y diffuser des programmes vers le monde entier.

À la fin des années quatre-vingts, la société SES, opératrice des satellites Astra, dans laquelle le Grand-Duché détient toujours une importante participation, parvint, avec l'aide active du gouvernement de l'époque, à mettre sur pied ce qui est aujourd'hui le plus perfor-

Grand-Duché de Luxembourg
MINISTÈRE D'ÉTAT



mant système de satellites en Europe. En 1991, l'État créa le *Service des médias et des communications*, dont l'initiative *Mediaport* visait à promouvoir le site privilégié que constitue le Grand-Duché du Luxembourg dans le monde entier. La réussite ne se pas fit attendre: dans les secteurs d'Internet, de la radio satellite, du multimédia et de la télévision numérique, les créations d'entreprises prometteuses se multiplièrent immédiatement.

La clé du succès est toujours la même: l'État veille au cadre juridique et aux infrastructures techniques, le secteur privé aux contenus et aux affaires proprement dites. C'est également de cette manière que le gouvernement entend procéder dans le domaine des télécommunications. En effet, il est ici d'une importance toute stratégique que le Luxembourg dispose d'infrastructures de qualité. Le pays pourrait ainsi parvenir à jouer un rôle dans le peloton de tête des portails télécoms.

Pour le monde des affaires, il est essentiel que le Luxembourg soit en permanence relié électroniquement aux centres économiques internationaux. Aussi le gouvernement multiplie-t-il les efforts pour faire du Luxembourg un carrefour Internet européen. Le pays est d'ailleurs en mesure d'atteindre cet ambitieux objectif par ses propres moyens.

P&TLuxembourg, société nationale responsable des télécommunications, favorise de manière décisive le développement de la technologie des fibres optiques. Mis en place de manière continue depuis les années soixante sans l'intervention de l'État, les réseaux câblés atteignent aujourd'hui une densité record en Europe. Si les 125.000 connexions de foyers luxembourgeois ont jusqu'à présent servi presque exclusivement à la diffusion de programmes de radio et de TV, elles pourraient à l'avenir également être utilisées pour l'accès à Internet, une fois équipées pour la réception à large bande.

eLuxembourg

Avec le lancement du programme eLuxembourg en 2001, le gouvernement compte mettre sur pied un plan d'action visant à établir les fondements politiques d'une société de l'information. Une de ses missions prioritaires consiste à développer les qualifications des citoyens – quels que soient leur âge et leur appartenance sociale – dans le domaine des médias, pour leur

permettre de dépasser le simple niveau d'utilisation d'Internet, et à assurer le suivi de ces compétences.

Les nouvelles formes de communication doivent faire leur entrée dans l'administration, l'école et la vie communautaire sans qu'une partie des citoyens ne se trouve exclue. Les ministères responsables des médias, de l'enseignement, de la fonction publique, de l'économie, de la culture, de la recherche, des finances ainsi que de la politique intérieure travaillent de concert au sein de la Commission nationale de la société de l'information à la réalisation de cet objectif. Le feu vert a été donné par la création du portail www.eletzebuerg.lu. L'initiative eLuxembourg s'inscrit dans le cadre de la transposition du plan d'action eEurope défini lors du sommet européen de juin 2000 à Feira. Le programme prévoit, entre autres, la création de cursus universitaires virtuels, l'accès électronique à tous les textes législatifs nationaux, le traitement des processus administratifs à distance par voie électronique et la mise en réseau de toutes les écoles.

Presse écrite

En novembre 2000, la *MedienAkademie-Luxembourg.lu* a vu le jour grâce à l'aide publique. Cet établissement



d'éducation permanente dédié aux nouveaux médias et aux technologies nouvelles travaille en étroite collaboration avec le Land allemand de Rhénanie du Nord - Westphalie.

Le paysage de la presse écrite du plus petit pays de l'Union européenne est aussi unique que complexe et s'inscrit dans un espace géographique et socioculturel tout à fait particulier. Selon les statistiques de l'Unesco, les Luxembourgeois sont de fervents lecteurs de la presse écrite. Plus d'un quart des ménages achète plus d'un quotidien, presque toujours sous forme d'abonnement.

En dépit de l'ouverture des frontières en Europe, le Grand-Duché reste un «petit marché hermétique» (Léon Zeches – directeur et rédacteur en chef du *Luxemburger Wort*) en matière de presse écrite. Forts de leurs connaissances linguistiques, les Luxembourgeois peuvent certes lire la presse étrangère, mais ils ont aussi besoin de journaux locaux pour tout ce qui relève de l'actualité locale – noces d'or, fête de retrouvailles d'anciens collègues de travail ou remise de dons à une crèche – que les rédactions locales décrivent dans les moindres détails.

Pour être en mesure de lire tous les produits de presse luxembourgeois, il faut impérativement être polyglotte. Car, dans le Grand-Duché officiellement trilingue, le luxembourgeois, l'allemand et le français sont considérés comme les langues administratives. Il existe même des hebdomadaires en portugais (*Contacto et Correio*), ainsi qu'un mensuel économique (*Business*) et un hebdomadaire en anglais (*Luxembourg News*).

Qui veut apprécier la lecture des plus grands quotidiens du pays doit, au minimum, maîtriser correctement l'allemand et le français. Les articles s'y succèdent dans les deux langues, sans transition ni traduction. Le choix de la langue dépend d'une part des préférences et des connaissances des journalistes et d'autre part des rubriques ; la culture et l'économie étant traditionnellement orientées vers le français, les nouvelles locales et la politique intérieure plutôt vers l'allemand.

Les groupes de presse luxembourgeois nourrissent de nouveau l'ambition de s'adresser au public francophone de façon ciblée et ont, pour ce faire, conçu un hebdomadaire (*Le Jeudi*) et un quotidien (*La Voix du*



Luxembourg) rédigés uniquement en français. Différents journaux francophones paraissaient dans la période allant du milieu du XIX^e siècle jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale. Puis, c'est l'édition locale du journal de Metz *Le Républicain Lorrain* qui occupa cette niche pendant 40 ans. Ce journal cessa de paraître sous cette forme au mois de novembre 2001 et fut remplacé par un produit purement luxembourgeois, *Le Quotidien*, réalisé en joint venture avec une maison d'édition luxembourgeoise.

Parmi les hebdomadaires, *Revue* et *d'Ëtzebuenger Land* peuvent déjà se targuer d'une tradition de plus d'un demi-siècle. *Télécran* et *Woxx* sont, eux, plus récents. Qu'ils soient destinés aux femmes, aux amateurs de voitures ou aux entrepreneurs de la nouvelle économie, les titres locaux sont très ciblés. À cela s'ajoute toute une gamme de journaux spécialisés publiés par les partis politiques, associations et syndicats représentant quelque 400 titres par an.

Fait peut-être surprenant sur le plan économique: plusieurs quotidiens coexistent depuis des décennies à

Un peu d'histoire

La première publication luxembourgeoise aurait été un mensuel catholique paru pour la première fois en 1704 sous le titre *La Clef du cabinet des princes*, et dont le tirage a été assuré à partir de 1714 par l'imprimeur de livres luxembourgeois André Chevalier. Interdit au Luxembourg dès 1788, ce journal disparaît définitivement du marché en 1794, dans le sillage des tumultes de la Révolution française. Il est remplacé par une multitude de journaux locaux. Plus de 200 titres différents circulent jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. En 1948, l'Unesco recense encore 82 titres au Luxembourg. Les nouvelles publications les plus importantes sont, en 1848, le *Luxemburger Wort* – la censure disparaît la même année mais, dès 1868, la loi sur la presse restreint à nouveau les libertés – et, en 1913, le *Tageblatt*. Ils sont tous deux restés les premiers quotidiens du pays.



savoir le *Luxemburger Wort* (fondé en 1848), le *Tageblatt* (1913), le *Zeitung vom Lëtzebuerger Volk* (1946), le *Journal* (1948) et depuis peu *La Voix* (2001) ainsi que *Le Quotidien* (2001). Ces quotidiens sont tirés dans des imprimeries différentes. Seule l'aide de l'État permet à la presse de survivre. Si l'on tenait compte du nombre d'acheteurs nécessaires pour assurer la rentabilité d'un

journal, le marché luxembourgeois ne pourrait supporter qu'un seul de ces quotidiens. L'aide directe de l'État à la presse ainsi que les mesures indirectes (droits de factage restreints, tarifs élevés des communications officielles) permettent non seulement à la presse de subsister, mais aussi de pratiquer des prix attractifs qui expliquent l'important volume des ventes et la consommation assidue des produits de presse. De plus, presque tous les journaux disposent maintenant de leur propre site Internet.

La particularité de ce marché de la presse, non seulement très restreint mais qui compte également un nombre de produits et de lecteurs supérieur à la moyenne, s'explique par le fait que le Luxembourg est une nation autonome dont les forces socio-politiques les plus diverses ont besoin de ce pluralisme pour assurer le fonctionnement de la démocratie.

Une autre particularité assurant la diversification des appréciations de l'actualité est la proximité politique entre les groupes de presse et les partis politiques représentés au Parlement. Voici deux opinions différentes à ce propos:

«La presse luxembourgeoise est (...) presque exclusivement une presse d'opinion, une presse tendancieuse. Elle reflète les grands courants idéologiques de notre société. Chaque journal est proche d'un parti, l'équidistance est inconnue. Tout le monde le sait et l'accepte.»

Georges Hellinghausen – président du Séminaire catholique

«Le lien politique entre les partis et les quotidiens est une particularité nationale qui n'augmente pas nécessairement leur crédibilité respective.»

Robert Goebbels – ancien ministre socialiste et actuel député européen.

Aide à la presse

Introduite en 1976, l'aide directe de l'État à la presse a été revue le 3 août 1998. Les conditions à remplir sont les suivantes:

- le lieu de parution du journal doit être Luxembourg et la maison d'édition, un groupe de presse commercial luxembourgeois;
- le journal doit paraître au moins une fois par semaine;
- il doit employer au moins cinq rédacteurs à plein temps;
- la publication doit être d'intérêt général et offrir des informations sur les événements politiques, économiques, sociaux et culturels dans une des trois langues officielles;
- son financement doit être assuré par la publicité et les ventes;
- il doit être en vente libre.



L'aide à la presse se compose, pour un tiers, d'un montant de base fixe, la somme restante étant calculée sur la base du nombre de pages par an, le nombre d'exemplaires vendus n'entrant pas en ligne de compte. Selon les données officielles existantes, le volume des tirages se maintient à un haut niveau depuis des années, en dépit de la concurrence de la télévision et d'Internet.

Le produit des annonces constitue le deuxième pilier de soutien, c'est pourquoi l'État impose à l'unique chaîne de télévision nationale un plafonnement des recettes publicitaires afin de protéger le marché de la presse.

Le plus récent programme gouvernemental de la coalition des chrétiens-sociaux et des libéraux (août 1999) prévoit toutefois une autorisation générale des chaînes privées financées par les recettes publicitaires.

Une poignée de publications à caractère culturel bénéficient de subventions spéciales qui sont directement versées par le ministère de la Culture.

Parmi tous les produits de presse du pays, l'hebdomadaire satirique *Den neie Feierkröpp*, qui paraît depuis 1993 sous forme de journal coopératif, occupe une place à part. La rubrique *De Feierkröpp* est parue pour la première fois le 4 septembre 1948, sous forme de supplément satirique au journal communiste *Zeitung vum Lëtzerburger Vollek*. Les débuts de la satire journalistique au Luxembourg remontent aux années 1850, avec des journaux comme *D'Wäschfra* ou *De Letzeburger Kladderadatsch*.

Conseil de presse

Trente-cinq pays dans le monde, dont la moitié en Europe, disposent d'un Conseil de presse. Au Luxembourg, ce comité a vu le jour le 20 décembre 1979. En tant qu'instance nationale, cet organisme de représentation professionnelle contrôle l'attribution des cartes de presse aux journalistes professionnels. Quelque 300 journalistes en activité et retraités sont actuellement enregistrés.



Le Conseil de presse, composé à parité de représentants des éditeurs et de représentants des journalistes, fonctionne comme une plate-forme pour leurs intérêts communs et comme organe de surveillance en cas de réclamation des lecteurs ou téléspectateurs. Il peut, de sa propre initiative, traiter les violations au Code d'honneur des journalistes.

Loi sur la presse

L'article 24 de la Constitution garantit la liberté d'opinion, d'information et de la presse: «La liberté de manifester ses opinions par la parole en toutes matières et la liberté de la presse sont garanties, sauf la répression des délits commis à l'occasion de l'exercice de ces libertés. La censure ne pourra jamais être établie. Il ne peut être exigé de cautionnement des écrivains, éditeurs ou imprimeurs...».

La loi sur la presse, qui date du 20 juillet 1869 et qui est encore en vigueur aujourd'hui, a depuis longtemps besoin d'être réformée. Le ministère en charge des médias a présenté en 2001 un avant-projet en ce sens.

La protection des sources, le droit de refuser de témoigner lors d'un procès, le libre accès à l'information, le



droit de citation moderne, le droit de réponse approprié, la question d'un conseil disciplinaire, la protection de la sphère privée ainsi que la question de la responsabilité pénale de l'éditeur et du journaliste sont considérés comme les principaux points nécessitant clarification.

Trois associations représentent les intérêts des journalistes au Luxembourg. Le 7 novembre 1925, des journalistes luxembourgeois ont fondé leur premier syndicat, d'abord dénommé ALJP, puis ALJ (*Association luxembourgeoise des journalistes*). À la suite de luttes internes, cette association fut scindée au milieu des années soixante-dix.

Une seconde organisation professionnelle voit alors le jour, sous le nom de ULJ (*Union des journalistes Luxembourg*). S'y est greffée, en octobre 2001, l'*Union des journalistes et de la presse de langue française du Luxembourg*, qui se considère comme le porte-parole de la presse francophone et qui est l'antenne locale d'une association internationale du même nom.

Romain Durlet, président d'honneur de l'ALJ, a souligné, dans une brochure commémorative parue à l'occasion du 75^e anniversaire de ce syndicat, la nécessité de la liberté de la presse:

«Le nombre astronomique de procès intentés contre des journalistes dans notre pays au cours des dernières années révèle une évolution dangereuse dans le domaine de la liberté de la presse garantie par la Constitution.

Seul un peuple bien informé peut explorer la démocratie dans ses moindres recoins. Dès lors que la source d'informations tarit, le citoyen ne peut plus se forger une opinion objective, puisque d'importants éléments de la discussion lui sont occultés. Le libre accès aux sources d'informations possibles doit être garanti pour que la structure sociale reste transparente.»

Service Information et Presse

Le Service Information et Presse du gouvernement luxembourgeois existe depuis octobre 1944. Le gouvernement de l'époque avait créé un *Office d'information* à son retour d'exil à Londres. La loi sur les médias de 1991 constitue le cadre juridique des activités de l'administration actuelle. Parmi les missions qui incombent au Service Information et Presse, figurent les relations publiques à l'étranger et dans le pays, l'assistance aux journalistes, la publication de matériel d'information, la coordination de la présence du gouvernement sur Internet et l'organisation de conférences de presse.



Radio et télévision au Luxembourg

Radio Lëtzebuerg est apparue sur les ondes 92,5 MHz le 19 septembre 1959. Le temps de diffusion était au départ limité à deux plages horaires: de 12h30 à 13h30 et de 18h30 à 19h, avant de s'étendre au fil du temps. Ce n'est que depuis 1996 qu'un programme est diffusé 24 heures sur 24 sur les ondes de *RTL Radio Lëtzebuerg*, sa nouvelle dénomination.

En septembre 1993, suite à la libéralisation des ondes, une seconde station de radio nationale est apparue sur les antennes: *honnert,7 – de soziokulturelle radio*, institution de droit public. Il existe encore quatre stations de radio régionales (*Ara*, *DNR*, *Eldorado* et *Radio Latina*) ainsi qu'une douzaine de stations de radio locales.

C'est sous le nom *Hei Elei, Kuck Elei* (citation du livret de l'opérette luxembourgeoise *Mum Séis*) qu'une émission télévisée de trois quarts d'heure en langue luxembourgeoise a été diffusée pour la première fois le 21 septembre 1969.

Cette émission du dimanche de la chaîne francophone *Télé-Luxembourg*, qui avait sa propre rédaction, a été maintenue jusqu'en octobre 1991. À l'initiative du gouvernement, elle fut ensuite remplacée par un programme quotidien en direct d'une heure, rediffusé en boucle le même soir. L'audience moyenne est de l'ordre de soixante-dix pour cent des foyers de langue luxembourgeoise.

Seuls les événements exceptionnels, comme l'avènement au trône en octobre 2000 ou les grandes manifestations sportives, sont retransmis en direct. Depuis l'automne 2001, RTL a augmenté jusqu'à 18 heures la durée de ses programmes destinés au Luxembourg et diffuse des émissions de divertissement spécialement conçues pour les jeunes.

La chaîne privée, qui est tenue à la neutralité par un contrat de concession avec le gouvernement, renouvelé pour la dernière fois en 1994, remplit ses devoirs d'information à l'instar d'une chaîne publique. En contrepartie, l'État renonce à la redevance pour la con-

cession. La population de 440.000 habitants étant composée de plus d'un tiers d'étrangers, l'État finance une traduction en français des informations journalières de cette chaîne qui est diffusée simultanément sur le deuxième canal stéréo. Les téléspectateurs ne paient aucune redevance radio.

Les programmes de TV régionaux diffusés par câble et satellite n'ont pu jusqu'à maintenant être financés que par des sponsors. Le *Uelzechtkanal* dans le Sud est produit par des élèves et *Nordlicht TV*, *MusicFestival*, *De Kueb*



TV ainsi que le projet *Tango TV*, formule consacrée à la jeunesse et à la musique, sont des projets privés. S'y ajoutent d'autres activités télévisées, telles qu'un programme pour les retransmissions en direct depuis la Chambre des députés.

En novembre 2000, *SelecTV*, première chaîne numérique payante au Luxembourg, a commencé à émettre sur certains réseaux câblés. Depuis peu sont apparues des chaînes numériques spécialisées (mode, auto, tourisme) que l'on ne capte que par satellite et qui diffusent aussi leurs programmes. Les chaînes thématiques autorisées au Luxembourg sont destinées à un public d'étrangers.

L'attribution des licences de diffusion à rayonnement restreint relève d'un organisme indépendant, la *Commission indépendante de la radiodiffusion*. Les mandats de ses membres sont régulièrement renouvelés. Cette commission conseille également le gouvernement au niveau de l'attribution de toutes les autres autorisations.



Créé en 1991, le *Conseil national des programmes* (CNP) veille au respect des dispositions légales au sein des programmes de TV et de radio émanant du Luxembourg. Ce comité, qui en tant que Conseil de la radio-diffusion est, en importance, comparable au *Conseil supérieur de l'audiovisuel* (CSA) en France ou aux établissements médiatiques des Länder allemands, est composé de représentants bénévoles des principaux secteurs de politique sociale. Depuis la refonte de 2001, qui s'est traduite par une plus grande autonomie, la création d'un secrétariat général et l'allocation de moyens financiers appropriés, ces surveillants sont mieux à même de remplir leur mission. Ils ne sont toutefois pas autorisés à aller au-delà des remontrances publiques. Le retrait d'une licence ne peut intervenir que sur décision gouvernementale.

DAB

En 2001, le gouvernement luxembourgeois a chargé le Parlement de réformer le droit des médias pour pouvoir attribuer une licence d'exploitation à la radio digitale (DAB). Presque toutes les radios du pays se sont regroupées en un club DAB afin de promouvoir le lancement de cette technologie au Luxembourg. En vertu de traités internationaux, le pays dispose actuellement de deux blocs de six fréquences.

Ce sont avant tout les radios à rayonnement national et régional qui peuvent nourrir des espoirs quant à l'obtention des licences DAB après les prochains appels à candidature. Le lancement devrait intervenir au cours de l'année 2002. Des opérateurs privés de réseaux télécoms sont également intéressés par les émissions DAB. En novembre 2000, le gouvernement a signé une déclaration d'intention avec la société *Global Radio*. Le Luxembourg prévoit de lui octroyer la licence de diffusion nécessaire si celle-ci parvient à concrétiser ses projets de diffusion, par satellite, de programmes radio numériques pour l'Europe.

SES

La *Société européenne des satellites* (SES) exploite, depuis le Luxembourg, un réseau de services de communication à large bande par satellite couvrant quatre continents. Loin de se limiter aux signaux radio, elle distribue aussi des données multimédias. Sa propre flotte Astra constitue un système satellite de pointe pour la réception directe en Europe. Astra transmet actuellement plus de 1000 programmes TV et radio – analogiques ou numériques – ainsi que des services multimédias et Internet à plus de 87 millions de foyers en Europe (chiffres de juin 2001).

Après des prises de participation stratégiques dans AsiaSat (34,10 %), NSAB en Scandinavie (50 %), et Star One en Amérique Latine (19,99 %), l'entreprise luxembourgeoise a fait part, le 28 mars 2001, de son intention d'acquérir à 100% l'opérateur de satellites américain



GEAmericom et a reçu le feu vert des autorités de régulation compétentes. La nouvelle société SES Global détient désormais toutes les participations du Groupe SES.

SES Global, dont le siège est situé dans un ancien château à Betzdorf, ayant autrefois servi de résidence à la famille grand-ducale, se profile comme le premier prestataire mondial de services par satellite avec une flotte actuelle de 29 satellites en propriété exclusive (12 satellites Astra et 17 satellites Americom) ainsi que 13 satellites supplémentaires grâce à ses participations. D'autres satellites en propriété exclusive sont actuellement en construction et devraient être exploités en 2002.

Les lancements d'ASTRA sont jusqu'à présent effectués à partir de Kourou, en Guyane française, ou de Baïkonour, dans le Kazakhstan. Grâce à un accord avec son actionnaire Deutsche Telekom, SES s'assure l'accès à une troisième position orbitale – un satellite du nom d'Astra 3A doit être mis en orbite à 23,5° Est pour les services multimédias.

SES emploie une équipe d'experts internationaux qui, à la fin 2000, était composée de 435 collaborateurs originaires de 20 pays, dont 330 à Betzdorf. L'histoire de la réussite de cette entreprise commence en décembre 1998, avec le lancement du premier satellite radio ASTRA 1A, son premier grand succès.

En vertu d'un contrat de concession avec le gouvernement, la société anonyme, dont le pays est lui-même actionnaire, détient jusqu'en 2015 les droits d'utilisation exclusifs des positions orbitales luxembourgeoises 19,2° Est et 28,2° Est.

RTL Group

Le «L» figurant dans le nom du premier groupe de radiodiffusion européen, RTL Group, signifie «Luxembourg» et l'abréviation «RTL» est synonyme d'une étonnante réussite. En 1929, le Parlement luxembourgeois vote une première loi de radiodiffusion très libérale. Mesure clairvoyante si l'en est, puisque les politiciens venaient par là de poser la première pierre à l'édifice d'une politique d'implantation des médias très porteuse.



Dès 1931, une petite entreprise privée nommée *Compagnie luxembourgeoise de radiodiffusion* se lance dans la diffusion, depuis le Luxembourg, de programmes radio pour la France et, plus tard, pour l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

Grâce à la judicieuse exploitation des niches de marché et à des formats radio modernes, les programmes des ondes courtes et moyennes deviennent rapidement de plus en plus populaires. Le second acte pionnier suit dans les années cinquante, lorsque la première chaîne de télévision privée européenne commence à émettre au Luxembourg. Dans les années quatre-vingts, la libéralisation de la radiodiffusion dans les pays voisins ouvre définitivement la voie à la *Radio Télévision Luxembourg* (RTL).

En 1996, le groupe médiatique implanté au Kirchberg fusionne avec Ufa, la filiale allemande de Bertelsmann. En 2000, c'est la fusion avec le britannique Pearson Television (PTV) en vue d'obtenir un meilleur accès aux contenus diffusés. PTV produit jusqu'à 200 formats TV dans 35 pays à travers le monde, lesquels représentent chaque année plus de 10.000 heures de programmes, en particulier des jeux, séries dramatiques et émissions de divertissement.

Sous la nouvelle dénomination RTL Group, la société a donné naissance, avec l'allemand Bertelsmann comme principal actionnaire, à un empire médiatique, numéro un en Europe, avec des participations dans 24 chaînes de TV et 17 stations de radio, dans des dizaines de sociétés de production et avec un vaste



catalogue de droits. Par ailleurs, le Groupe propose des services numériques de TV, télécoms et Internet par l'intermédiaire de sa filiale Broadcasting Center Europe (BCE).

Si la plupart des activités sont réalisées aujourd'hui par l'intermédiaire de filiales et autres participations à l'étranger, le site Luxembourg est toujours important, et pas uniquement pour le «L» de la raison sociale. Même à l'époque de la TV par satellite, le pays conserve un atout appréciable: les fréquences terrestres. Ainsi octroie-t-il des licences pour sept programmes TV RTL, diffusés en Belgique, aux Pays-Bas, en Pologne et en France, ainsi que pour plusieurs stations de radio destinées à l'étranger.

Productions audiovisuelles

Jusqu'aux années quatre-vingt-dix, l'art cinématographique n'a joué qu'un rôle de figurant dans les 150 ans d'histoire du Grand-Duché de Luxembourg. On ne comptait que deux cinéastes professionnels luxembourgeois, René Leclère (de 1930 à 1953) et Philippe Schneider (de 1945 à 1979), qui tournaient surtout des films publicitaires pour l'industrie et des documentaires pour l'État.

Des cinéastes amateurs débordant d'enthousiasme et plus ambitieux sur le plan artistique leur ont succédé, avec davantage de succès. Le plus talentueux réalisateur de courts-métrages de l'époque travaillant avec une caméra super-huit était Andy Bausch. «Troublemaker», son film policier comique tourné en 1987, en coproduction avec la Radio sarroise, fait encore figure de film culte aujourd'hui. Bausch, tout comme son acteur principal, Thierry van Werveke, ont réussi à faire carrière dans le milieu cinématographique de langue allemande.

L'introduction, en 1988, d'avantages financiers pour les productions audiovisuelles marque le début de l'essor cinématographique. Censé être le véritable élu et bénéficiaire de cette initiative de politique médiatique, le Groupe RTL crée la surprise en ne s'intéressant pas au projet de réalisations de *soap-opéras* et de *sitcoms* made in Luxembourg. Et des producteurs étrangers s'intéressent alors d'autant plus au Luxembourg. Le brusque afflux d'équipes de tournage, en provenance des États-Unis notamment, suscite un changement d'approche en 1993.

Le soutien financier ne devra désormais plus être accordé à n'importe quel projet de tournage, mais seulement à ceux pouvant contribuer à développer l'ancrage de l'in-

Tournage

Deux cents collaborateurs d'un plateau de tournage – du menuisier au plâtrier – ont travaillé au début de l'été 2001 sur l'ancien site sidérurgique «Terres Rouges» à Esch-sur-Alzette, dans le Bassin minier luxembourgeois, pour reconstituer fidèlement la Venise de 1492. Ces préparatifs de longue haleine pour les besoins du film de cape et d'épée européen *Secret Passage*, d'un budget de 18 millions d'euros, étaient une première pour le Grand-Duché.



industrie cinématographique luxembourgeoise dans le secteur des médias. Approche essentiellement mise en place grâce à des coproductions avec l'étranger, l'industrie cinématographique locale ne pouvant pas prendre un établissement de télévision local comme partenaire de projet.

Dix ans plus tard, en 1998, le bilan de ces mesures légales est tellement positif que le gouvernement les prolonge de dix ans. Autour de cette nouvelle industrie génératrice de commandes pour de nombreuses sociétés de services, 600 nouveaux emplois ont, en effet, été créés au Luxembourg. Une bonne douzaine de sociétés de production exercent leurs activités dans le pays. Quelque 200 travaux cinématographiques en tout genre – films, dessins animés, courts métrages, documentaires, séries TV, postproductions – ont été réalisés au cours des dix premières années.

Deux studios – à Eich et à Contern – produisent pour le grand écran des films à gros budget avec des vedettes internationales comme Gérard Depardieu, Willem Dafoe et Christofer Lee dans les rôles principaux. Plus de 400 professionnels du cinéma travaillent régulièrement au Luxembourg. À cela s'ajoute une demi douzaine de studios de dessins animés employant quelque 200 collaborateurs.

Un cours de formation publique au dessin d'animation a vu le jour en 1991. Les plus grand succès de ce secteur ont été les productions *Kirikou* – qui a attiré plus d'un million de spectateurs rien qu'en France – et *The Blue Arrow* dont les droits ont été vendus dans plus de 85 pays, États-Unis y compris. Chaque année, *Cinénygma*, festival du film fantastique célèbre dans toute l'Europe, se tient au Luxembourg.

Le gouvernement souhaite continuer à promouvoir cette évolution positive de l'industrie cinématographique. C'est ainsi que, dans le cadre d'une réforme fiscale, il envisage de mettre en place des incitations fiscales à l'intention des bailleurs de capital-risque, non seulement pour les sociétés de la nouvelle économie, mais aussi de plus en plus pour les productions audiovisuelles.

Fonds national de soutien à la production audiovisuelle

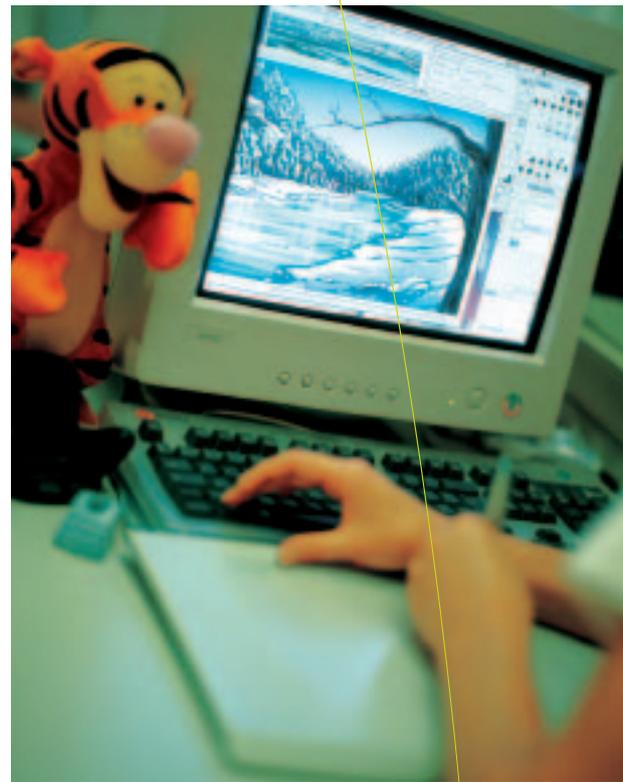
Créé en 1991, le *Fonds national de soutien à la production audiovisuelle* alloue des aides financières pour toutes les

étapes d'un projet cinématographique, du projet de scénario à la commercialisation, en passant par la production. Les décisions sont prises par les membres du conseil d'administration de cet établissement public qui se fondent sur les évaluations détaillées de deux comités d'experts tenus à la neutralité absolue. Ces conseillers évaluent les ambitions artistiques et examinent les données économiques du projet sous toutes les coutures.

En 2000, le fonds cinématographique a distribué 2.231.041 euros, la production se taillant la part du lion avec 2.114.531 euros, 106.594 euros revenant aux scénarios et au développement et 11.155 euros à la commercialisation. À quelques exceptions près, ces aides financières doivent être remboursées dès que l'œuvre subventionnée s'avère bénéficiaire.

La deuxième mission du fonds consiste à attribuer et à contrôler les aides financières que l'État alloue à des cinéastes par l'intermédiaire de «certificats d'investissement». Cette aide est calculée sur base des dépenses de production effectuées au Luxembourg et elle est versée par le biais d'un mécanisme fiscal. Généralement, le montant de cette aide correspond environ à un quart des coûts de production occasionnés au Luxembourg.

Cette aide est attribuée à condition que les travaux de tournage ainsi financés soient effectués en majorité au Grand-Duché de Luxembourg. Par ailleurs, l'œuvre doit servir le site de production tant sur le plan économique que culturel. Les films pornographiques ou très violents, la publicité, les émissions sportives et les programmes d'information sont exclus de toute aide financière. Au cours de l'année 2000, vingt et un projets reconnus ont bénéficié de certificats d'investissement assortis d'avantages fiscaux.



Portrait: Dan Wiroth, cinéaste

Le jeune metteur en scène et animateur luxembourgeois Dan Wiroth a rencontré un impressionnant succès international avec son court métrage *Erè mèla mèla* (2001), déjà couronné à plusieurs reprises. Il a conquis le public et le jury lors de la Berlinale. La chaîne Arte a diffusé le film en même temps que six autres courts-métrages dans le cadre du cycle *One Dance, One Song* en juin 2001.

Wiroth conçoit son art comme «le vecteur de messages critiques». *Erè mèla mèla*, c'est une chanson, deux hommes, des vêtements qui se promènent et un vibrant plaidoyer en faveur de l'homosexualité. Les effets spéciaux de l'animation, les changements de rythme de la caméra, le jeu des perspectives confèrent au film de Wiroth charme et légèreté.

L'animation est chère au cœur de ce diplômé de l'École supérieure d'Art de Bruxelles *La Cambre*. Déjà pour le film présenté pour l'obtention de son diplôme, *Crucy Fiction* (1996), il avait animé des couverts, sans aucuns effets spéciaux, pliant 2000 fourchettes et les filmant avant de les replier de plus belle. En 1998, Wiroth a tourné *Fragile*, histoire comique d'un verre à bière et d'un verre à vin épris d'une passion ardente pour une coupe à champagne. Ce jeune cinéaste talentueux travaille actuellement à son premier long métrage.

Installé à Dudelange, le CNA s'attache à la mise en valeur de l'ensemble du patrimoine audiovisuel luxembourgeois. Cette tâche s'est développée et intensifiée au cours des années et les projets et activités du CNA représentent aujourd'hui un domaine culturel aux multiples facettes, allant de la conservation et de la

restauration des documents aux activités de production et de distribution, en sollicitant le concours de nombreux spécialistes et créateurs luxembourgeois et étrangers.



Centre national de l'audiovisuel

D'autre part, le Fonds représente le Luxembourg auprès de projets européens, tels qu'Eurimages à Strasbourg, et travaille en étroite collaboration avec le *Centre national de l'audiovisuel (CNA)*. Créé en 1989, le Centre national de l'audiovisuel s'est vu attribuer e.a. les missions de sauvegarde, de mise en valeur et de promotion du patrimoine audiovisuel luxembourgeois, de produire des documents audiovisuels ayant un intérêt pour la communauté nationale, d'initier le public à la connaissance et à l'usage des moyens de communication audiovisuelle à des fins culturelle et éducative, ainsi que de promouvoir la création audiovisuelle luxembourgeoise en général par une diffusion des œuvres y relatives à l'étranger.



Le CNA s'est également vu confier de nombreuses missions spécialisées et a pu relever les défis que représentent les grandes collections de la CLT-Ufa (film, vidéo et audio) qui ont été transférées dans les compétences de l'institut.

Le programme «Films made in Luxembourg» a été créé en 1997 et jouit depuis lors d'un véritable succès. Plus de cinquante films produits au Luxembourg avec le soutien financier de l'État ont été distribués, sous forme de vidéocassettes dans les supermarchés, les vidéothèques et les librairies. Dans le cadre du même programme, leur diffusion sur RTL Lëtzebuerg est assurée tous les quinze jours lors d'une émission spéciale.

MEDIA Desk Luxembourg

MEDIA Plus (2001-2005) est le troisième programme quinquennal européen de subvention de productions audiovisuelles. Son budget global de 400 millions d'euros sert à subventionner:

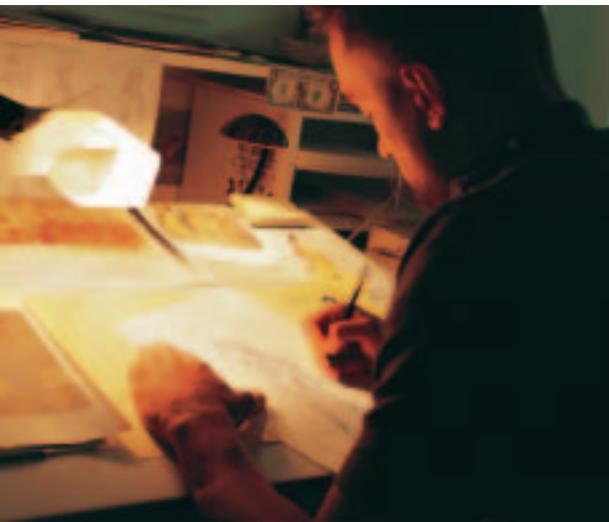
1. la formation et le perfectionnement des spécialistes de ce secteur;
2. le développement, la commercialisation, le marketing et les projets pilotes, en particulier dans le secteur du numérique.

Dans les différents pays, des bureaux d'informations

appelés *MEDIA Desk* ou *antenne* se chargent d'informer et de conseiller les postulants à une aide financière de Bruxelles. Le Luxembourg dispose aussi d'un tel bureau. De plus, il héberge l'initiative financée par le gouvernement et MEDIA, *Strategics*, qui offre formation et conseils en matière de marketing aux professionnels du cinéma.

Dessinateur d'animation "made in Luxembourg"

Le *Lycée technique des arts et métiers* de Luxembourg offre une formation supérieure de deux ans au métier de dessinateur d'animation, conçue en étroite collaboration avec le *Centre de formation technologique des Gobelins* à Paris et sous la surveillance de CARTOON, le volet Dessin animé du programme européen MEDIA. Au programme, l'anatomie, le nu, la caricature, la perspective appliquée, la conception d'arrière-plans côtoient l'histoire cinématographique et l'anglais spécialisé. La formation comprend également un stage de six semaines dans un studio de dessin d'animation.



Sur les quelque 40 candidats qui se présentent chaque année, 15 seulement sont acceptés à l'issue d'une procédure de sélection. Les conditions d'admission sont le diplôme de fin d'études secondaires, des talents de dessinateur et une bonne culture générale.

L'enseignement est dispensé en allemand et en français. Le *Brevet de technicien supérieur en dessin d'animation*

décerné en fin de cycle est un diplôme d'État reconnu. Certains diplômés luxembourgeois ont réussi à percer jusque dans les studios de Hollywood.

Télécommunications

L'organisation politique de la société de l'information et des télécommunications est un des objectifs prioritaires du gouvernement.

LUXGSM, premier réseau de téléphonie mobile, reprit en 1993 l'exploitation de la poste alors encore publique. Après la libéralisation, en 1997, un nouveau fournisseur apparut sur le marché. L'attribution du deuxième réseau fit l'objet d'un marché public, l'adjudicataire étant un groupe de télécoms étranger dont la filiale Tango avait lancé ses activités en mai 1998. Selon la société, le nombre de clients tournait autour de 140.000 au début de juin 2001. Chez LUXGSM, le nombre d'abonnés a dépassé le seuil des 200.000 en avril 2001, d'après les informations de P&TLuxembourg. Les deux réseaux, qui utilisent aussi bien la fréquence 900 que 1800 MHz, ont atteint ensemble une pénétration de marché de 79 % à la fin 2000.

Après le lancement du RNIS et de la LNPA sur le réseau fixe et du GSM pour la téléphonie mobile, le prochain grand défi que devra relever la sphère politique en matière de télécommunications sera de garantir aux consommateurs, privés et professionnels, une offre UMTS (Universal Mobile Telecommunications Systems) performante et cela aussi rapidement que possible. Cette nouvelle technologie constitue une étape importante pour l'économie luxembourgeoise radicalement tournée vers les services et dotée d'une place financière renommée.

«L'ambition du gouvernement n'est toutefois pas de confondre rapidité et précipitation dans le développement du réseau de téléphonie mobile de troisième génération. Ceci est d'autant plus important que le Grand-Duché ne possède pas d'industrie pour les périphériques et dépend donc de la technologie de téléphonie mobile développée par l'étranger. Les données économiques du pays ont également été pleinement



prises en compte dans la stratégie du gouvernement», assure le ministre délégué aux Communications François Biltgen.

Avec la mise en service des appareils GPRS, la première étape sur la voie de la troisième génération de téléphonie mobile a déjà commencé au Luxembourg. Ces appareils assurent une connexion Internet permanente avec une vitesse de transmission supérieure. Ainsi, le consommateur ne paie plus en fonction de la durée d'utilisation mais en fonction du volume de données transmises.

L'attribution des quatre licences UMTS se fera à la fin de l'année 2001, non pas par enchères, mais suivant le principe d'un «concours

de beauté». Ce n'est pas le plus offrant qui sera retenu mais l'entreprise dont les propositions seront les plus attrayantes.

L'autorité de surveillance ILR (Institut luxembourgeois de régulation) élabore les directives en mettant l'accent sur certaines exigences. Dans cet esprit, le consommateur devra toujours être au centre des préoccupations. Il devra pouvoir recourir à une offre à la fois solide, attrayante et avantageuse, et ceci, à un moment où rien ne lui permettra encore de connaître l'importance des UMTS. Un autre critère important est le partage des infrastructures – comme les pylônes de transmission par exemple – par différentes entreprises titulaires d'une licence. Les sources de rayonnement des UMTS doivent être limitées au strict minimum.

Les entreprises auxquelles seront adjudgées une des quatre licences paieront une taxe annuelle de 0,2 % du chiffre d'affaires annuel, non pas à l'État mais à une autorité de surveillance.

Institut luxembourgeois de régulation

L'Institut luxembourgeois de régulation (ILR), créé le 21 mars 1997 dans le sillage de la libéralisation du secteur

des télécommunications, coordonne et gère le spectre des fréquences, traite les demandes de licences, garantit à tous les citoyens l'accès aux services universels à des tarifs raisonnables et contrôle aussi, depuis août 2000, les conditions concurrentielles sur le marché du gaz et de l'électricité.

Internet

Selon une étude de la Chambre de commerce de mars 2001, sur les 97 pour cent d'entreprises disposant d'un équipement informatique, 80 pour cent sont connectées à Internet et recourent au courrier électronique pour leur correspondance commerciale. Aujourd'hui, la plupart des entreprises ne se servent de leur site que pour cultiver leur image de marque.

Toutefois, une entreprise luxembourgeoise sur dix se prépare concrètement au commerce électronique, et ça ne fait que commencer. En 2000, avec la mise en place d'un cadre juridique pour le commerce électronique – la signature électronique – le Parlement a déjà jeté les principales bases de cette nouvelle forme de commerce. La prochaine étape sera la réforme de la loi sur la protection des données de 1979.

L'ILRes, l'Institut luxembourgeois de recherches sociales et d'études de marché, a établi en octobre 2001 que 45% des ménages possèdent un accès à Internet. Environ 49% de la population a déjà surfé sur le Net. Selon cette enquête, c'est à la maison que les Luxembourgeois surfent le plus (83%). En second lieu vient le bureau et ensuite l'école et l'université. 29 % des internautes se connectent entre une et deux heures par semaine et 16% entre six et dix heures par semaine.

En ce qui concerne le secteur de l'enseignement, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a fixé un objectif en 1998: «un ordinateur par élève». Depuis lors, le gouvernement a chaque année augmenté le budget destiné à l'équipement informatique. L'école mène une action «Permis de conduire PC pour les enfants en âge scolaire». Une grande campagne d'information fait partie du programme eLëtzebuerg. Les premières communes ont déjà mis sur pied des «rencontres Internet» pour les citoyens.



Le Centre de recherche public Henri-Tudor dispose depuis 1992 du département multimédia *New Media Group (NMG)* qui étudie les développements des nouvelles technologies, publie des ouvrages spécialisés et organise des conférences et des formations. Le NMG est installé dans les bureaux du complexe *Technoport Schlassgoart* d'Esch-sur-Alzette avec l'aide de l'État. Cette «pépinière» pour créateurs d'entreprise héberge des start-up jusqu'à ce qu'elles soient en mesure de s'établir dans leurs propres locaux. Depuis octobre 2001, elle a été agrandie pour pouvoir accueillir jusqu'à une trentaine d'entreprises.

À Bonnevoie, une entreprise privée expérimente déjà la connexion à Internet via le réseau de distribution d'énergie électrique. Ce service, baptisé *Powerline*, devrait être commercialisé à partir de 2003.

Restena

En 1989, un service du ministère de l'Éducation nationale, connu sous le nom de Restena (Réseau téléinformatique de l'éducation nationale et de la recherche), s'est chargé de la mise en réseau électronique des différentes institutions et des différents acteurs de l'éducation et la recherche au Luxembourg. Restena a mis officiellement en service la première connexion Internet en mars 1992.

Devenu structure indépendante en 2000 sous forme de fondation, Restena a pour principale attribution la coordination du *domain name system*, c'est-à-dire l'attribution des noms de domaines en «.lu» pour les sites Internet luxembourgeois. Au début de l'année 2001, le répertoire comptait plus de 14.500 enregistrements de noms de domaines, dont 9.000 en activité.

Bibliographie

Biltgen, François:

«Zum Vorteil der Verbraucher»
Journal du 25 mai 2001

Botzler, Uli:

«SES – Auf Fischfang im Weltall»
Télécran 15/2001

Goebbels, Robert:

«Journalisten und Politiker»
Eis Press 1925 – 2000, Luxembourg 2001
Association luxembourgeoise des journalistes

Heiderscheid, André:

«L'imprimerie, la presse et l'électronique»
Impression, édition et télédiffusion au Luxembourg,
1983, p. 7-19
Institut grand-ducal, Section des sciences morales et politiques

Hellinghausen, Georges:

«150 Jahre Luxemburger Wort»
Luxembourg 1998

Sold, Alvin:

«Les quotidiens luxembourgeois:
une presse politique très engagée»
Benelux, Revue trimestrielle
Bruxelles 1985, n° 1, p. 53-59

Weides, Fernand:

«Émergence d'un secteur tourné vers l'avenir:
les médias et les communications»
L'économie luxembourgeoise au 20e siècle
Editions le Phare et Statec, Luxembourg, 1999
p. 405-423

Zeches, Léon:

«Kleiner Markt mit großen Problemen»,
«Innovation – Integration», Luxembourg 1993,
Kirt, Romain / Meisch, Adrien

Impressum

Éditeur

Service Information et Presse
(Presse- und Informationsdienst)

Layout

BIZART

Impression

XXXXXXXXXXXX

Photographies

Jeanine Unsen, SES, Tarantula

ISBN

2-87999-127-7

Juillet 2002

Adresses utiles

Service Information et Presse

3, place du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg
Tél.: +352 478-2181
Fax: +352 47 02 85
Info@sip.etat.lu
www.gouvernement.lu

Service des médias et des communications

5, rue Large (Maison de Cassal)
L-1917 Luxembourg
Tél.: +352 478-2167
Fax: +352 47 56 62
www.etat.lu/SMA/

Fonds national de soutien à la production audiovisuelle

5, rue Large
L-1917 Luxembourg
Tél.: +352 478-2065
Fax: +352 22 09 63
info@filmfund.etat.lu
www.filmfund.lu

Centre national de l'audiovisuel (CNA)

5, rue Zouffgen
L-3598 Dudelange
Tél.: + 352 52 24 24-1
Fax: +352 52 06 55
info@cna.etat.lu
www.cna.lu (en construction)

Institut luxembourgeois de régulation

45a, avenue Monterey
L-2922 Luxembourg
Tél.: +352 45 88 45-1
Fax: + 352 45 88 45-88
ilt@ilt.etat.lu
www.ilr.lu

MEDIA Desk Luxembourg

5, rue Large
L-1917 Luxembourg
Tél.: +352 478 2170
Fax: +352 46 74 95
mail@mediadesk.etat.lu
www.mediadesk.lu

Restena

6, rue Coudenhove-Kalergi
L-1359 Luxembourg
Tél.: +352 42 44 09
Fax: +352 42 24 73
admin@restena.lu
www.restena.lu

Conseil de presse

24, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg
Tél.: +352 22 23 11
Fax: +352 22 23 40
www.press.lu

Conseil national des programmes

5, rue Guillaume-Kroll
L-1882 Luxembourg
Tél.: + 352 478 20 66
Fax: + 352 478 20 73
carole.kickert@cnp.etat.lu

Lycée technique des arts et métiers

19, rue Guillaume-Schneider
L-2522 Luxembourg
Tél.: +352 46 76 16-1
Fax: +352 47 29 91